



# EGOUTS

## Avis aux Contribuables

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les rôles spéciaux pour les égouts construits dans les rues sous-mentionnées dans la Ville de Montréal, à savoir:

- CARTIER (autrefois Gain).—Entre Sherbrooke jusqu'à la fin de l'égout existant.
- CHAMPLAIN.—Entre Logan et LaFontaine.
- CHARLEVOIX.—Entre Manufactures et St-Patrice.
- MAISONNEUVE.—Entre Logan et LaFontaine.
- PLESSIS.—Entre Logan et LaFontaine.
- TUPPER.—Entre St-Mathieu et Fort.

Sont complétés et les rôles sont maintenant déposés au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution foncière sont par les présentes sommés d'en payer le montant au soussigné à son bureau dans les dix jours de cette date sans autre avis.

W. ROBB,  
*Trésorier de la Cité.*

Bureau du Trésorier de la Cité,  
Hôtel de Ville,  
Montréal, le 8 février 1910.



# SEWERS

## Notice to Ratepayers

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Special Rolls of Assessment for the construction of sewers in the undermentioned streets, or sections of streets, viz.:

- CARTIER (formerly Gain).—Between Sherbrooke to the end of the existing sewer.
- CHAMPLAIN.—Between Logan and LaFontaine.
- CHARLEVOIX.—Between Manufacturers and St. Patrick.
- MAISONNEUVE.—Between Logan and LaFontaine.
- PLESSIS.—Between Logan and LaFontaine.
- TUPPER.—Between St. Matthew and Fort.

In the City of Montreal are completed and are now deposited in the office of the undersigned, in the City Hall.

All persons whose names appear therein as liable for the payment of any tax or assessment, are hereby required to pay the amount thereof to the undersigned at his said office, within ten days from this date, without further notice.

W. ROBB,  
*City Treasurer.*

City Treasurer's Office,  
City Hall,  
Montreal, 8th Feb. 1910.



# PROCLAMATION

## Quartier Ouest

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'après la clôture de l'élection pour la charge d'échevin pour le quartier Ouest, pour laquelle il y avait contestation, qui a eu lieu mardi, le 1er février courant, et après le décompte qui a eu lieu devant un juge, j'ai constaté que S.-J. Carter avait la majorité des voix, et je proclame en conséquence ledit S.-J. Carter élu pour la charge d'échevin pour le susdit quartier.

L.-O. DAVID,  
*Officier Rapporteur.*

Hôtel de Ville,  
Montréal, 11 février 1910.



# PROCLAMATION

## West Ward

PUBLIC NOTICE is hereby given that after the closing of the election for the office of Alderman for West Ward, for which there was a contest, which was held on Tuesday, the 1st February inst., and after the recount which took place before a judge, I ascertained that S. J. Carter had a majority of votes, and I therefore proclaim the said S. J. Carter elected for the office of Alderman for the aforesaid Ward.

L. O. DAVID,  
*Returning Officer.*

City Hall,  
Montreal, 11th February 1910.



# PROCLAMATION

## Quartier Ste-Marie

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'après la clôture de l'élection pour la charge d'échevin pour le quartier Ste-Marie, pour laquelle il y avait contestation, qui a eu lieu mardi, le 1er février courant, et après le décompte qui a eu lieu devant un juge, j'ai constaté que le Docteur J. P. Roux avait la majorité des voix, et je proclame en conséquence ledit Monsieur Roux élu pour la charge d'échevin pour le susdit quartier.

L.-O. DAVID,  
*Officier Rapporteur.*

Hôtel de Ville,  
Montréal, 11 février 1910.



# PROCLAMATION

## St. Mary Ward

PUBLIC NOTICE is hereby given that after the closing of the election for the office of Alderman for St. Mary Ward, for which there was a contest, which was held on Tuesday, the 1st February inst., and after the recount which took place before a judge, I ascertained that Doctor J. P. Roux had a majority of votes, and I therefore proclaim the said Mr. Roux elected for the office of Alderman for the aforesaid Ward.

L. O. DAVID,  
*Returning Officer.*

City Hall,  
Montreal, 11th February 1910.